



**MÉMORIAL
NATIONAL
PRISON
DE MONTLUC**

**PROGRAMME
PÉDAGOGIQUE
2017-2018**

SOMMAIRE

HISTORIQUE DU SITE

VISITES ET ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Visites guidées et visites thématiques
Ateliers pédagogiques
 Secondaire
 Primaire
 Visite hors les murs
Les espaces de visite
Témoignages
Préparer sa visite

RESSOURCES ET FORMATIONS

Formations
Conférences/Événements
Ressources

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires
Accès et accessibilité
Contacts





HISTORIQUE

1921 - 2009

Le Mémorial National de la prison de Montluc a été créé afin de rendre hommage aux Juifs, Résistants et otages, victimes des nazis et de Vichy, en abordant l'étude des politiques de répression et de persécution de 1939 à 1944. Lieu emblématique de la mémoire lyonnaise, la prison de Montluc regroupe de nombreuses strates historiques se succédant de 1921 à 2009, date de fermeture de la Maison d'arrêt pour femmes.

UNE NOUVELLE PRISON MILITAIRE

1921 - 1939

Décidée dès 1914, la construction de la prison militaire de Montluc n'intervient qu'en 1921 dans le cadre d'une réorganisation de la justice militaire à la suite de la Première Guerre mondiale. Elle jouxte un nouveau tribunal militaire en charge d'une large partie du sud-est du territoire français. Construite sur un terrain appartenant au Ministère de la guerre, à proximité du fort de Montluc, édifié dans les années 1830, la prison en prend le nom bien que les deux structures restent distinctes.

Composée de 122 cellules individuelles ainsi que d'un pavillon de détention pour les officiers, la capacité totale de la prison de Montluc est de 127 détenus. Outre ces espaces de détention, la prison se divise en deux grandes parties. La première, administrative, se compose du greffe, des cuisines et des espaces techniques et administratifs. La seconde, au sud du bâtiment cellulaire, comporte le réfectoire, les douches, les cours de promenades et les ateliers.

Très peu utilisée dès son achèvement, notamment du fait de la libération progressive de nombreux soldats condamnés pendant la Première Guerre mondiale, Montluc est finalement rattachée à la justice civile en 1926 et ferme finalement ses portes en 1932.

UNE PRISON DANS LA GUERRE

1939-1940

Quelques mois après la déclaration de guerre, en décembre 1939, la prison de Montluc rouvre ses portes. Outre les habituels

justiciables militaires, insoumis, espions, on retrouve également à Montluc et dans toutes les prisons militaires françaises, les premiers détenus du fait de l'état de siège décrété le 1er septembre 1939. Des détenus politiques, essentiellement des militants communistes, suite à la signature du pacte de non agression germano-soviétique, sont alors victimes de ces premières juridictions d'exception, rattachées aux tribunaux militaires.



Aile cellulaire des condamnés ©DR

UNE PRISON AU SERVICE DE VICHY

JUIN 1940-JANVIER 1943

La signature de l'armistice, le 22 juin 1940, et l'arrivée au pouvoir du maréchal Pétain en juillet 1940 accentuent la répression entamée dès la déclaration de guerre. Située en zone sud, la prison de Montluc conserve son statut militaire et devient progressivement un outil au service du régime de Vichy et de nouvelles juridictions d'exception. Aux communistes déjà enfermés dès 1939, s'ajoutent alors différents types de détenus tels que des anarchistes, franc-maçons et les premiers résistants arrêtés dans la région.

Dès 1940, jusqu'à 360 personnes sont enfermés à Montluc pour une capacité théorique de 127 détenus.

Les conditions de vie des prisonniers se durcissent mais restent, selon les archives et les témoignages des détenus de cette période, relativement acceptables, notamment au regard de la situation dans les prisons civiles. Les détenus bénéficient entre autres d'un droit de promenade, de 3 repas quotidiens, de douches et de colis qui améliorent leur quotidien. Enfin, la totalité des personnes enfermées sous Vichy ont été jugées par un tribunal militaire français et condamnées à des peines précises.

Parmi les personnes incarcérées à cette période, on retrouve notamment Jean de Latre de Tassigny. Condamné par le tribunal d'État de Lyon le 9 janvier 1943 pour avoir refusé l'ordre de ne pas s'opposer à l'invasion de la zone sud par les Allemands, il est détenu à Montluc avant son transfert à la prison de Riom. Moins célèbre, Frank Séquestra est également détenu à Montluc après avoir été condamné à 6 mois de prison pour avoir mené des activités pro-gaullistes dans la région de Mâcon. Il réalise de nombreux dessins durant sa détention entre juillet 1941 et janvier 1942. Témoignages précieux, ils nous éclairent sur les conditions de vie des détenus à cette période. Certains sont présentés dans l'exposition permanente du Mémorial.

UNE PRISON MILITAIRE ALLEMANDE

8 JANVIER 1943-24 AOÛT 1944

L'invasion de la zone sud, le 11 novembre 1942, suite au débarquement anglo-américain en Afrique du Nord change profondément la situation à Lyon. Elle entraîne non seulement l'arrivée de la Wehrmacht et des forces de police allemandes mais rend également caduque une partie de la convention d'armistice de juin 1940 et conduit au démantèlement de l'armée française. Après une première réquisition partielle de la prison en janvier 1943, l'armée allemande réquisitionne totalement le site le 17 février 1943. Les détenus enfermés par Vichy sont alors transférés au fort de Vancia, à la prison civile de Saint-Paul à Lyon ou celle de Nontron.

La prison de Montluc devient alors pour Lyon et une large région Rhône-Alpes, l'un

des centres de la répression allemande. Les premières grandes arrestations et démantèlements de réseaux et mouvements engendrent l'arrivée progressive de nombreux détenus.

En dépit de son statut militaire, la prison passe rapidement sous le contrôle de la Gestapo et notamment de Klaus Barbie, chef de la section IV du Sipo-Sd de Lyon. Résistants et opposants politiques cotoient désormais Juifs, otages, réfractaires au STO et quelques droit-commun arrêtés dans la région Rhône-Alpes. Montluc devient alors un véritable lieu de transit et la porte d'entrée vers l'univers concentrationnaire allemand. C'est notamment à Montluc que sont détenus Jean Moulin et ceux arrêtés avec lui le 21 juin 1943 à Caluire dans la maison du docteur Dugoujon. Le tribunal militaire allemand continue également de fonctionner et fait fusiller au moins 79 personnes entre octobre 1943 et juillet 1944 sur le stand de tir de La Doua à Villeurbanne.



Cour de la baraque aux Juifs ©DR

Parallèlement à ces arrestations, la population carcérale de Montluc augmente rapidement et culmine au début de l'année 1944. Au plus fort, ce sont près de 1300 personnes qui sont internées à Montluc qui perd alors son statut de prison pour devenir un lieu d'internement, un réservoir d'otages. Au-delà des cellules, tous les espaces de la prison sont progressivement transformés en lieu d'enfermement : les douches, les toilettes et les ateliers. Une baraque en bois, appelée par la suite « baraque aux Juifs » est même utilisée afin d'enfermer, en majorité, les hommes juifs de plus de 15 ans. Les cellules de 4m² peuvent alors accueillir jusqu'à huit détenus avec pour seul mobilier, une tinette et une paillasse. Les repas deviennent de plus en plus rares et les colis encore autorisés en 1943, sont progressivement supprimés.

La toilette n'existe plus et les insectes prolifèrent dans la prison. Les interrogatoires et la torture effectués au siège de la Gestapo se généralisent. Montluc constitue alors une première étape dans le processus de déshumanisation voulu par les nazis.

Des familles juives entières sont amenées à Montluc, même si nombre d'enfants étaient séparés des parents pour être enfermés à l'hôpital de l'Antiquaille. Tous sont en attente d'un transfert vers Drancy puis d'une déportation dans les centres de mise à mort situés en Pologne. Les résistants, opposants politiques et réfractaires aux STO sont eux, transférés vers Compiègne et Romainville avant une déportation dans les camps de concentration allemands.

Au total, entre le 17 février 1943 et le 24 août 1944, date de la libération de la prison, ce sont près de 10 000 personnes qui sont internées à Montluc. Plus de 60% d'entre-eux sont déportés et près de 10% sont fusillés ou exécutés dans la région lyonnaise. En effet, l'intensification de la répression à partir du début de l'année 1944 coïncide non seulement avec une augmentation du nombre de convois de déportation mais également avec une généralisation progressive des exécutions sommaires. La pression de plus en plus forte exercée par la Résistance puis par les forces alliées suite aux débarquements de Normandie en juin 1944 et en Provence en août 1944 entraîne les Allemands dans un processus de liquidation massif des détenus de Montluc. Dès la fin du mois d'avril, des camions viennent récupérer des détenus afin de procéder à leur exécution dans différents lieux de la région lyonnaise.

Ce sont au moins 635 internés de Montluc qui sont ainsi massacrés entre les mois d'avril et août 1944. À eux seuls, les deux derniers massacres de Bron, les 17, 18 et 21 août et de Saint-Genis-Laval le 20 août 1944 représentent plus d'un tiers des personnes exécutées avec au moins 229 victimes, quelques jours seulement avant la libération de Montluc.

DE LA LIBÉRATION À L'ÉPURATION AOÛT 1944-1947

Craignant des représailles devant l'avancée des alliés, l'armée allemande décide de quitter la prison le 24 août 1944 en fin de journée. Dès le lendemain, les quelques 900 internés, alors encore à Montluc sont transférés dans des structures religieuses situées à proximité. Ils y restent cachés jusqu'à la libération de la ville de Lyon le 3 septembre 1944.

Quelques jours après la Libération, Montluc se retrouve au centre du dispositif judiciaire mis en place dans la région lyonnaise par le commissaire régional de la République. La prison devient alors un centre de détention de cette justice dite « d'épuration » pour les collaborateurs et les criminels de guerre allemands et français. Plus de 900 personnes sont ainsi internées à Montluc dès le mois d'octobre 1944 en attente d'être renvoyées vers l'une des juridictions instaurées par le gouvernement provisoire.

UNE PRISON CIVILE DANS L'APRÈS-GUERRE 1947-1958

La fin de la guerre entraîne également une réforme des établissements pénitentiaires civils et militaires. Ainsi, un décret du 25 octobre 1947 supprime définitivement les prisons militaires en métropole. Les bâtiments et une partie du personnel sont alors transférés à la justice civile et Montluc relève désormais du Ministère de la justice. Cependant, la prison demeure toujours liée au tribunal militaire jusqu'à sa dissolution en 1982.



Photo aérienne de Montluc - 1975 © DR

À partir de 1955, le quartier des condamnés à mort est transféré à la prison de Montluc. Entre le 8 août 1958 et le 22 mars 1966, quatre criminels de droits communs sont ainsi guillotins dans l'enceinte de la prison.

LA GUERRE D'INDÉPENDANCE ALGÉRIENNE 1958-1962

Suite aux attentats de septembre 1958, le Tribunal Permanent des Forces Armées de Lyon (TPFA) prend le relais du tribunal correctionnel jusqu'alors compétent pour les affaires liées à la guerre d'Algérie. La répression policière et judiciaire conduit à de très nombreuses arrestations et les prisons lyonnaises se remplissent rapidement.

Montluc sert alors de lieu de détention aux condamnés à mort et aux femmes sympathisantes des mouvements indépendantistes. Le TPFA de Lyon prononce 113 condamnations à mort dont treize sont suivies d'une exécution sur un totale de 24 au niveau national. Entre septembre 1959 et janvier 1961, onze Algériens, membres du FLN sont guillotins à Montluc ainsi que deux à Dijon. C'est dire le rôle et la place centrale de la prison et du tribunal dans le dispositif répressif de l'État français.

UNE PRISON À PART 1962-2009

Toujours liée au Tribunal Permanent des Forces Armées jusqu'en 1982, date de la dissolution des tribunaux militaires, la prison de Montluc occupe une place à part dans le parc pénitentiaire lyonnais. Malgré des cellules de 4m², vétustes et ne disposant pas

de sanitaires, Montluc reste une prison à échelle humaine. La diversité des détenus, plutôt jeunes, objecteurs de conscience, témoins de Jéhovah et d'autres qu'il est nécessaire d'écartier des grands établissements font de Montluc une prison réputée tranquille.

En 1983, Klaus Barbie est incarcéré à la prison de Montluc, sur le lieu de ses crimes, à la demande du garde des Sceaux Robert Badinter. Il y reste symboliquement détenu une semaine avant d'être transféré à la prison Saint-Joseph jusqu'à son procès en 1987 puis son décès en 1991. Il est ainsi le dernier détenu lié à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale enfermé à Montluc.

L'aile de détention des hommes ferme officiellement ses portes en 1997. Des travaux de rénovation dans l'aile des femmes réalisés à la fin des années 1980 permettent de continuer à l'utiliser en tant que maison d'arrêt jusqu'en 2009, date de sa fermeture définitive. Dans les années 2000, ce sont tout de même plus de 70 personnes qui sont détenues pour une capacité théorique de 27 places.

UN MÉMORIAL, HAUT-LIEU DE LA MÉMOIRE NATIONALE 2010 À NOS JOURS

Suite à sa fermeture en 2009 et aux menaces de démolition qui pèsent sur les bâtiments, plusieurs associations telles que l'Association des Rescapés de Montluc et l'Association des Fils et Filles Déportés Juifs de France, soutenues par les pouvoirs publics, font pression pour sauvegarder la prison. Inscrite aux Monuments Historiques le 25 juin 2009, la prison est ensuite rénovée puis ouverte au public à partir de 2010 en tant que Haut Lieu de la Mémoire Nationale, géré par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Ministère des Armées et la Direction des Patrimoines, des Archives et de la Mémoire.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Bolze Bernard (dir.), Prisons de Lyon, Une histoire manifeste, Lyon, Editions Lieux Dits, 2013.

Doré-Rivé Isabelle (dir.), Une ville dans la guerre, Lyon 1939-1945, Lyon, Fage Editions, 2012.

Klarsfeld Serge, Le calendrier de la persécution des Juifs en France 1940-1944, Paris, édité par les FFDJF, 1993.

Permezel Bruno, Montluc, Antichambre de l'inconnu (1942-1944), Lyon, Editions BGA PERMEZEL, 1999.



VISITES ET ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

LES VISITES GUIDÉES

Les élèves découvrent le site et l'histoire de la prison de Montluc à travers une visite adaptée aux différents niveaux scolaires ainsi qu'aux projets pédagogiques menés par les enseignants. La visite permet d'appréhender les enjeux de la répression française et nazie dans la région Rhône-Alpes, de juillet 1940 à août 1944.

Après la découverte de l'histoire de la prison de Montluc dans l'ancien réfectoire, les élèves pénètrent dans les espaces cellulaires afin de prendre conscience des conditions de détention et du rôle de la prison dans l'organisation répressive nazie. Les portraits d'internés, Juifs, Résistants et otages, présentés dans les cellules permettent dans leur diversité de donner corps aux problématiques historiques abordées.

NIVEAU : DU CM2 À LA TERMINALE
DURÉE : 1H15-1H30

LES VISITES ADAPTÉES

Le mémorial propose aux différentes structures spécialisées des visites adaptées aux différents publics en situation de handicap et aux publics du champ social. L'équipe de médiation est ainsi à l'écoute des enseignants afin de mettre en place des accompagnements spécifiques tenant compte de la nature des publics et des projets d'établissements.

TOUS NIVEAUX
DURÉE : 1H15

LES VISITES THÉMATIQUES

Outre les visites classiques consacrées à l'histoire du site, le mémorial propose également des visites thématiques pour les différents niveaux scolaires, enseignements et projets pédagogiques. Ces visites peuvent s'adapter à la région d'origine des établissements scolaires ainsi qu'aux approches abordées en classe par les enseignants. Des parcours peuvent ainsi être développés autour d'une personnalité, d'une localité, d'un événement ou d'un thème particulier et permettre ainsi aux élèves d'approfondir les enseignements dispensés en classe.

NIVEAU : DU CM2 À LA TERMINALE
DURÉE : 1H15 - 2H00



JEAN MOULIN

Détenu à Montluc après son arrestation le 21 juin 1943 à Caluire, Jean Moulin est un personnage emblématique de l'histoire de la prison. Cette visite thématique permet de découvrir le parcours du fondateur du Conseil National de la Résistance à travers le site du mémorial ainsi que différents documents d'archives présentés au public.

TOUS NIVEAUX
DURÉE : 1H30

ANDRÉ DEVIGNY

Seul évadé de la prison de Montluc pendant la période allemande, André Devigny est un détenu à part dans l'histoire de la prison. Le mémorial propose une visite thématique sur son parcours et son évasion ainsi qu'une mise en parallèle avec le film de Robert Bresson «Un condamné à mort s'est échappé», adapté de l'histoire personnelle d'André Devigny et tourné à Montluc en 1956.

TOUS NIVEAUX
DURÉE : 1H30

CNRD 2017-2018

Le mémorial propose chaque année une visite spécifique sur la thématique du Concours National de la Résistance et de la Déportation. Les élèves participants peuvent ainsi découvrir l'histoire de la prison à travers différents documents archivistiques et iconographiques en lien avec le CNRD.

SUR RÉSERVATION
NIVEAU : COLLÈGE ET LYCÉE
DURÉE : 1H30 - 2H

LA GUERRE D'ALGÉRIE À MONTLUC

Montluc et le tribunal militaire de Lyon occupent dès 1958, une place centrale dans la condamnation et l'emprisonnement des militants FLN et MNA ainsi que des sympathisants de la cause algérienne. Onze membres du FLN sont guillotines dans le chemin de ronde de la prison entre septembre 1959 et janvier 1961. Cette visite a pour objectif de présenter le contexte lyonnais et le rôle de Montluc pendant la guerre d'Algérie. Elle nécessite donc une préparation en amont sur le contexte générale de la part des enseignants.

TOUS NIVEAUX
DURÉE : 1H30

KLAUS BARBIE 1987, MÉMOIRES D'UN PROCÈS

À l'occasion des 30 ans du procès de Klaus Barbie, le Mémorial propose une exposition temporaire retraçant le procès de Klaus Barbie, son parcours mais aussi ceux de ses victimes détenues pour la plupart à Montluc entre janvier 1943 et août 1944.

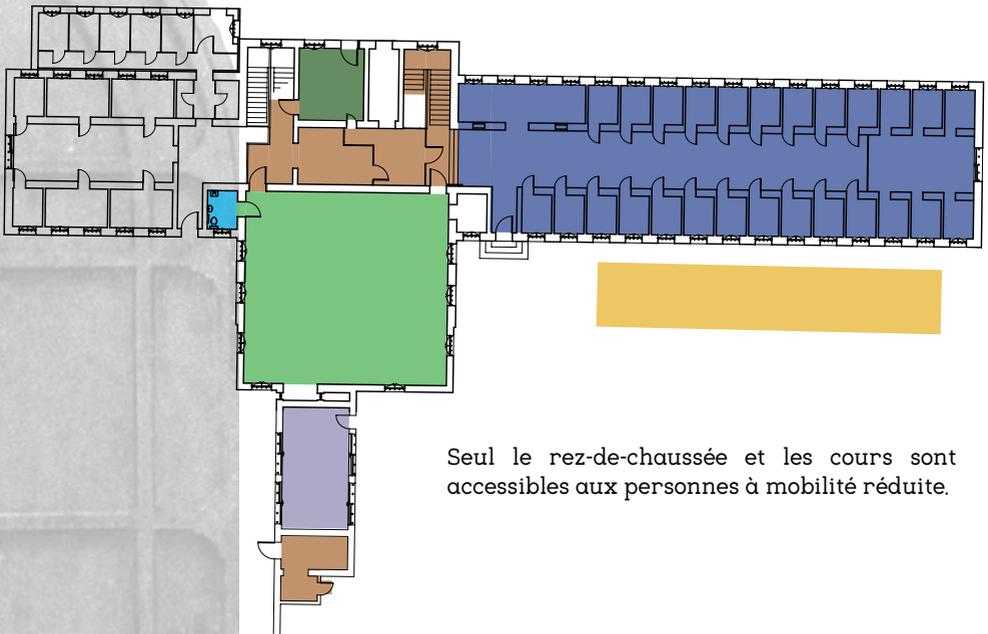
Débutant par une présentation de la prison et un aperçu du bâtiment cellulaire, la visite se poursuit par une découverte de l'exposition temporaire dans le chemin de ronde de la prison.

Cette visite permet de décrypter les enjeux historiques et mémoriels du procès mais aussi d'aborder la notion de crime contre l'humanité.

TOUS NIVEAUX
DURÉE : 1H30 (EN EXTÉRIEUR)

LES ESPACES DE VISITES

Sur environ 6000 m², le Mémorial propose aux visiteurs un accès à de nombreuses parties de la prison. Outre le bâtiment cellulaire, la grande majorité des espaces extérieurs sont également accessibles : cours de promenade, cour de la nursery et chemin de ronde. Les caves du greffe sont également ouvertes à la visite.



Seul le rez-de-chaussée et les cours sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

-  Espace cellulaire
-  Ancien réfectoire, salle d'exposition permanente
-  Accueil
-  Douches
-  Zones de circulation
-  Toilettes
-  Emplacement de l'ancienne "baraque aux Juifs"
-  Espaces fermés au public

LE MÉMORIAL PLACE LA DÉMARCHE HISTORIQUE AU CŒUR DE SON OFFRE PÉDAGOGIQUE. CENTRÉS SUR LA PRISON MONTLUC ET SES SPÉCIFICITÉS, TOUTS NOS ATELIERS AUTANT POUR LE SECONDAIRE QUE LE PRIMAIRE, INVITENT LES ÉLÈVES À ANALYSER, RECHERCHER ET RECOUPER L'INFORMATION DANS DIFFÉRENTS DOCUMENTS D'ARCHIVES SUR TOUT TYPE DE SUPPORTS.

SECONDAIRE

A1 / ITINÉRAIRES DE RÉSISTANTS

Cet atelier vise à reconstituer à travers des documents d'archives, au choix, l'itinéraire d'une famille ou d'un réseau de résistants.

FAMILLE GAILLARD : Abordant les notions de collaboration et de répression, l'atelier permet de retracer les parcours de 4 membres d'une même famille, arrêtés, internés à Lyon puis déportés.

RÉSEAUX ET MOUVEMENTS : L'atelier permet de comprendre comment s'organise la Résistance à travers différents parcours de résistants d'un même réseau.

NIVEAU : COLLÈGE ET LYCÉE

DURÉE : 1H15

A2 / JURIDICTIONS

Prison militaire, outil de répression politique et prison civile, le statut de Montluc n'a cessé de changer tout au long de son histoire. Cet atelier permet de mieux comprendre le rôle des différentes juridictions en France entre 1921 et 1962.

NIVEAU : COLLÈGE ET LYCÉE

DURÉE : 1H15

A3 / CONTEXTUALISATION

Cet atelier permet, avant la visite, de présenter un temps de contextualisation sur la Seconde Guerre mondiale. Il aborde les différents thèmes et enjeux liés à la prison pendant l'Occupation allemande à partir de différents documents d'archives.

NIVEAU : COLLÈGE

DURÉE : 45 MIN

A4 / LETTRES DE FUSILLÉS

Un premier temps est consacré à l'étude de lettres de résistants condamnés à mort par l'armée allemande et écrites à Montluc. L'atelier se poursuit en proposant aux élèves de retracer l'enquête policière qui a mené à la découverte et à l'identification des corps, ainsi qu'à la création de la nécropole nationale de La Doua sur le lieu de leur exécution.

NIVEAU : COLLÈGE ET LYCÉE

DURÉE : 1H15

A5 / MÉMOIRES DE LA SHOAH

Cet atelier propose de retracer le parcours des membres d'une famille juive internés à Lyon à partir de différentes sources d'archives afin de comprendre le rôle de Montluc dans la mise en place de la « Solution finale ».

NIVEAU : COLLÈGE ET LYCÉE

DURÉE : 1H15

A6 / MONTLUC & LE CINÉMA

À travers de nombreux extraits de films, les élèves découvrent l'histoire du cinéma pendant la Seconde Guerre mondiale et la place de la prison de Montluc dans le 7^{ème} Art.

NIVEAU : LYCÉE

DURÉE : 1H15

A7 / MONTLUC EN BD

Cet atelier initie les élèves aux grandes étapes de la création d'une bande-dessinée tout en découvrant l'histoire de la prison et certains parcours d'internés.

Cet atelier BD est également ouvert aux structures sociales et de loisir. Il est réservé aux groupes réduits (20 personnes maximum)

NIVEAU : COLLÈGE ET LYCÉE

DURÉE : 2H30



POSSIBILITE DE PARTICIPER AU CONCOURS «BULLES DE MEMOIRE» ORGANISE PAR L'ONACVG EN CANDIDAT LIBRE OU PAR CLASSE.

+ INFOS SUR WWW.ONAC-VG.FR RUBRIQUE CONCOURS-SCOLAIRES

PRIMAIRE

A3 / CONTEXTUALISATION

Cet atelier, destiné aux élèves encore peu préparés au contexte de la Seconde Guerre mondiale, se déroule en amont de la visite guidée et vise à comprendre les différents thèmes et enjeux liés à la prison pendant l'Occupation allemande à partir d'images, de documents d'archives et de témoignages.

NIVEAU : CM2

DURÉE : 45 MIN

HORS LES MURS

NÉCROPOLE DE LA DOUA VILLEURBANNE

Lieu d'exécution de l'armée allemande où des résistants étaient exécutés, le cimetière militaire de La Doua est aménagé à partir de 1954. Plus de 6000 tombes de soldats et de civils morts pour la France lors des cinq derniers conflits contemporains y ont été regroupés à partir des carrés militaires de la région. La visite guidée permet de comprendre le rôle des nécropoles, l'histoire de ce lieu de mémoire et d'appréhender des itinéraires individuels. Le médiateur adapte ses visites en fonction des thématiques abordées en classes, plus particulièrement autour de la Première et de la Seconde Guerre mondiale.

TOUS NIVEAUX

DURÉE : 1H00-1H30 (EN EXTÉRIEUR)



Nécropole de La Doua © ONACVG

A8 / APPROFONDISSEMENT CM2 PARCOURS DE DÉPORTÉS

Adapté aux classes déjà bien préparées et souhaitant aller plus loin dans la compréhension de la déportation, cet atelier permet aux élèves de replacer dans l'espace et dans le temps divers itinéraires d'internés de Montluc à partir des traces et archives qu'ils ont pu laisser.

NIVEAU : CM2

DURÉE : 1H00

NÉCROPOLE DU TATA SÉNÉGALAIS CHASSELAY

Ce cimetière militaire a été inauguré en 1942 pour rendre hommage aux combattants coloniaux morts pour la France en juin 1940 dans le secteur de Chasselay. Certains d'entre eux sont morts aux combats, d'autres ont été victimes de massacres racistes notamment au lieu-dit «Vide-Sac» où fut édifié le Tata. Le site permet aujourd'hui de s'interroger sur la colonisation et l'histoire de ces tirailleurs sénégalais pendant la Seconde Guerre mondiale mais également sur les mémoires complexes liées à la constitution et l'évolution de ce lieu unique en France.

TOUS NIVEAUX

DURÉE : 1H00-1H30 (EN EXTÉRIEUR)



Nécropole du Tata Sénégalais © ONACVG

LES TÉMOINS

Le site entretient des liens privilégiés avec de nombreux rescapés de la Seconde Guerre mondiale qui viennent régulièrement au mémorial témoigner de leurs parcours.

Sur demande, et selon la disponibilité des témoins, des rencontres peuvent être organisées en complément de la visite du mémorial. Il est important que ces rencontres soient préparées en amont par les encadrants de manière à faciliter les échanges entre les élèves et les rescapés.

LES TÉMOIGNAGES VIDÉOS

Le mémorial dispose également de nombreux témoignages vidéos de rescapés de la prison pendant la période allemande.

Dans le cadre d'animations pédagogiques spécifiques, des extraits du procès de Klaus Barbie en 1987 à Lyon sont également utilisés.

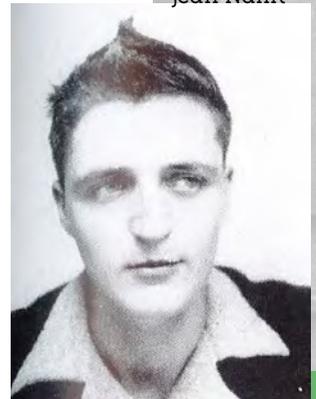
Claude Bloch



Jean Monin



Jean Nallit



Andrée Gaillard

L'ÉQUIPE DU MÉMORIAL SE TIENT À L'ÉCOUTE DES ENSEIGNANTS AFIN DE LES AIDER À PRÉPARER AU MIEUX LEUR VISITE QUE CE SOIT AU NIVEAU PÉDAGOGIQUE OU POUR LA PRÉPARATION DU DÉPLACEMENT.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Visiter un mémorial est une expérience à part. Afin que les visites se déroulent dans des conditions optimales, il convient de bien rappeler aux élèves de respecter la dignité des lieux.

D'un point de vue pédagogique, le mémorial offre la possibilité d'aborder de multiples thématiques extérieures au programme d'Histoire et de travailler de manière transdisciplinaire en s'inscrivant pleinement dans le cadre des EPI.

Le tableau ci-dessous permet de repérer rapidement les thématiques des ateliers.

RÉSERVATIONS

Pour toute réservation, vous pouvez contacter le mémorial par mail ou par téléphone. Suite à cette réservation, vous recevrez un bon de confirmation, à nous retourner complété et signé dans les 2 semaines suivant sa réception.

En cas d'annulation, merci de prévenir le mémorial au plus tard 48h avant votre visite.

		Niveau	Durée	Thématique
A1	Itinéraires de Résistants	Collège/Lycée	1h15	■
A2	Juridictions	Lycée	1h15	■ ■
A3	Contextualisation	CM2/Collège	45min	■
A4	Lettres de fusillés	Collège / Lycée	1h15	■ ■
A5	Mémoires de la Shoah	Collège/Lycée	1h15	■ ■
A6	Montluc & le cinéma	Lycée	1h15	■ ■ ■
A7	Montluc en BD	Collège/Lycée	2h30	■ ■ ■
A8	App / Parcours de déportés	CM2	45min	■

■ Histoire

■ Français / Lettres

■ Éducation civique

■ Arts plastiques



**PROGRAMMATION CULTURELLE ET
RESSOURCES PÉDAGOGIQUES**

FORMATIONS

Le mémorial accueille cette année deux formations destinées aux enseignants et inscrites au Plan Académique de Formation

FORMATION JUSTICE

Après une première découverte du site, la formation se poursuit avec la présentation d'un atelier pédagogique sur cette thématique puis d'une rencontre avec un professionnel de la Justice.

DURÉE : 1 JOURNÉE

INSCRIPTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

FORMATION GUERRE D'ALGÉRIE

Intégrée à un cycle de deux jours, le mémorial propose sur une demi-journée, une découverte du rôle central de la prison de Montluc et du tribunal militaire de Lyon pendant la guerre d'indépendance algérienne. Une présentation des enjeux pédagogiques et mémoriels de la visite destinée aux scolaires vient conclure cette journée.

DURÉE : 1/2 JOURNÉE

INSCRIPTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CONFÉRENCES/ÉVÉNEMENTS

Le mémorial propose une programmation culturelle annuelle. Elle se compose de différents événements (conférences, projections...) également accessibles aux enseignants. Le détail de cette programmation est disponible en téléchargement libre sur notre site web ou en s'inscrivant à notre newsletter.

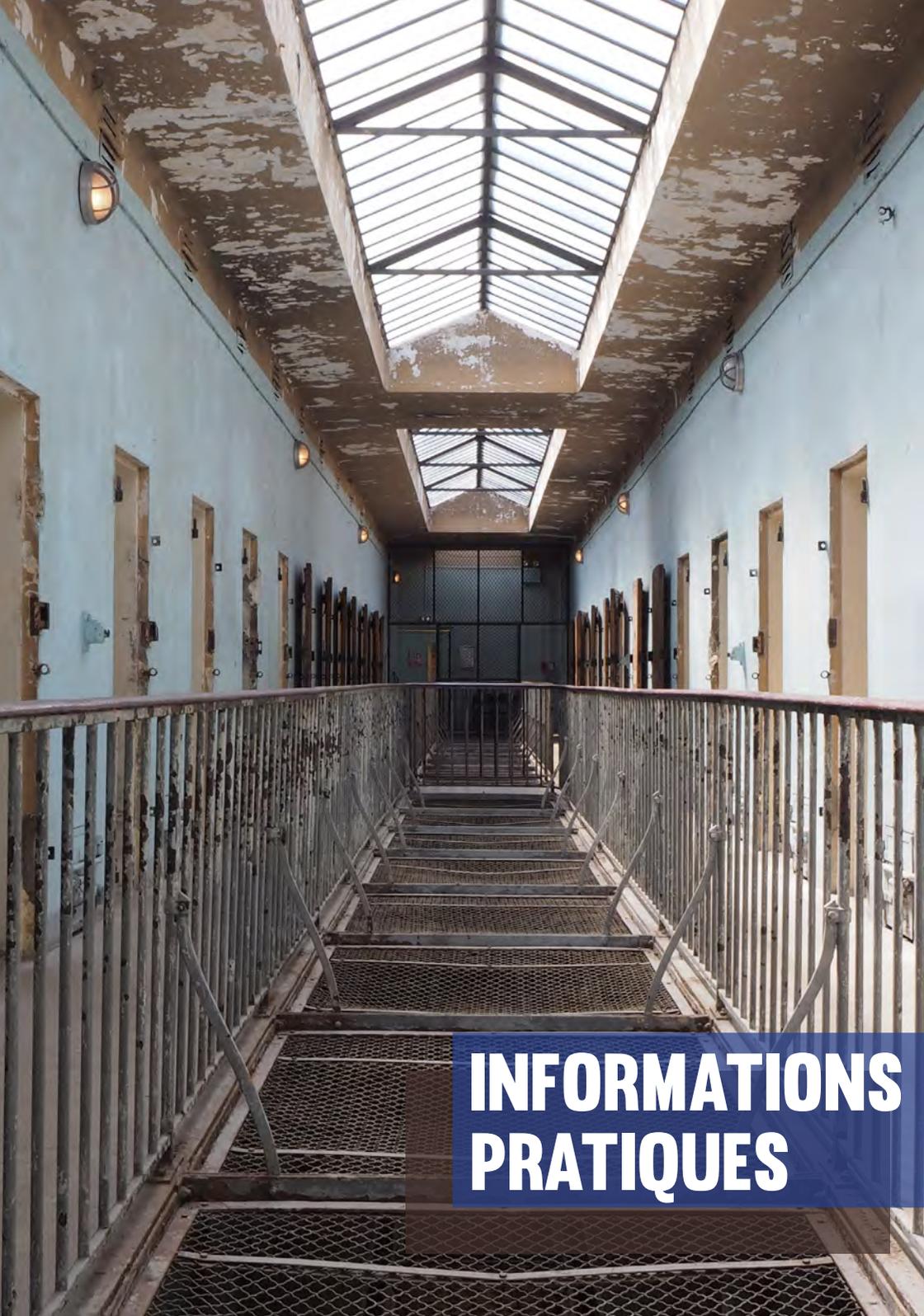
INFO@MEMORIAL-MONTLUC.FR

WWW.MEMORIAL-MONTLUC.FR

RESSOURCES

Le mémorial met à disposition des enseignants et documentalistes, un centre de documentation où sont librement consultables des ouvrages généraux, spécialisés ainsi que des témoignages d'internés de Montluc. Les accompagnateurs peuvent ainsi préparer au mieux leur visite du mémorial.





INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES

INDIVIDUELS

Du mercredi au samedi

14h00-17h30

Visite guidée les après-midi à 15h30

Juillet et août, ouverture du mardi au samedi

9h00-12h30 et 14h00-17h30

Visite guidée à 10h30 et 15h30

SCOLAIRES ET GROUPES (20 et plus)

Du mardi au vendredi

9h00-17h30 sur réservation

LE SITE EST FERMÉ AU PUBLIC LES JOURS FÉRIÉS

ACCES

TRAMWAY

T4 / Arrêt Manufacture-Montluc

MÉTRO

Ligne D / Arrêt Sans souci

BUS

Ligne 69 / Arrêt St Philippe

VOITURE ET VÉLO

Stationnement devant le mémorial

VÉLO·V

Station Hachette, 2 rue Renoir

Station Université Jean Moulin, rue du professeur Rollet

TARIFS ET ACCESSIBILITÉ

Les visites guidées, témoignages et ateliers du mémorial sont gratuits.

Seuls le rez-de-chaussée et les extérieurs sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

CONTACTS

ADRESSE

4 rue Jeanne Hachette

BP 3005

69003 LYON

TÉLÉPHONE

Tél : 04.78.53.60.41

WEB

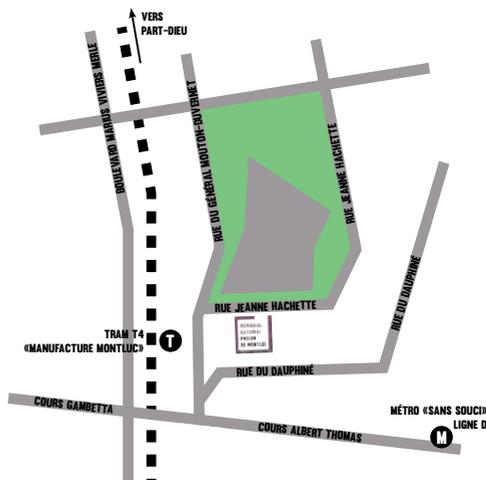
www.memorial-montluc.fr

COURRIEL

reservation@memorial-montluc.fr

INSCRIPTION NEWSLETTER

info@memorial-montluc.fr



MÉMORIAL NATIONAL PRISON DE MONTLUC

www.memorial-montluc.fr

